

EDF au capital de 2 084 365 041 euros
Siège social : 22-30 avenue de Wagram
Paris 8ème
RCS : Paris B552 081 317 - SIRET : 55208131721956
N° de TVA intracomm : FR 03 552 081 317

FACTURE d'électricité tarif bleu

1 Urgence dépannage électricité : 05 90 82 43 00

2 Nous contacter, accéder et gérer son contrat (24h/24, 7j/7)
Par internet : www.edf.gp rubrique « Mon Espace Client »
Depuis votre mobile : Application EDF DOM & Corse
Autres contacts
Par téléphone : 05 90 38 20 50 (coût d'un appel local)
du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30
Par courrier : EDF Agence Entreprises et Collectivités
Morne Bernard - 97122 Baie Mahault

5 SARL QUANTIFUN
01 CHEMIN DES MANGUIERS
97170 BAIE MAHAULT

3 Vos références :
- pour tout contact : 26100000870612
- pour tout paiement : 261 0 0000311937 0019957908

6 contrat n° 209622

client titulaire SARL QUANTIFUN
espace de livraison AVE MARECHAL LECLERC
BAIE MAHAULT

offre tarif bleu
service heures pleines/heures creuses
puissance souscrite 9 kVA
réglage de la protection 45 A
type de compteur AMM
services optionnels e-facture

7 facture n° 19957908E du 31/12/2023

électricité du 25/10/2023 au 25/12/2023 : 712 kWh
calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)

total HT	172,45 €
TVA	12,74 €
autres taxes	8,70 €
total TTC	193,89 €

4 historique de consommation

Les valeurs estimées sont présentées en italique.

kWh	févr 23	avr 23	juin 23	août 23	oct 23	déc 23
hp	777	742	609	644	608	591
hc	191	128	109	114	128	121
total	968	870	718	758	736	712

Ce montant sera prélevé à partir du 15/01/2024

Date approximative du prochain relevé 26/01/2024
Date approximative de la prochaine facture ... 29/02/2024

8 rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : QUANTIFUN
IBAN (RIB International) : FR76 1695 8000 01XX XXXX XXXX X84 BIC : QNTQFRP1XXX

9

1 Contrat EDF Entreprise

Coordonnées postales et téléphoniques du service Client EDF Entreprise, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures et les tarifs et services d'électricité. Numéro vert à composer pour payer vos factures par Carte Bancaire. Le numéro Dépannage est à composer pour contacter le service dépannage en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation).

2 Références

Le numéro « pour tout contact » est à rappeler pour toute correspondance avec EDF. Le numéro « pour tout paiement » vous est utile pour vos paiements (notamment les 14 premiers chiffres pour les paiements par téléphone).

3 Essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, le type de contrat, la puissance souscrite, les services souscrits... Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation.

4 Evolution de votre consommation facturée

Cette rubrique présente votre consommation facturée (en kWh). Il peut s'agir d'une consommation réelle ou calculée sur la base d'une estimation (les chiffres sont alors en italique). Pour être systématiquement facturé d'après votre consommation réelle, souscrivez au service gratuit de « relevé confiance ».

5 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures. Elle peut être différente de l'adresse de consommation.

6 Identification de la facture

Nature du document (facture, avoir, souscription, cessation, régularisation...), numéro et date d'émission.

7 Synthèse

Vous retrouvez dans cette synthèse votre consommation (en kWh et en €), le récapitulatif des taxes, la somme à payer en TTC ainsi que la date limite de règlement de votre facture ou de remboursement s'il s'agit d'un avoir. Vous trouvez également la date de la prochaine relève de votre compteur par un technicien EDF et celle de la prochaine facture.

8 Moyen de paiement

Si vous avez choisi de régler vos factures par un autre moyen de paiement que le prélèvement automatique, le talon de paiement par TIP figure en bas de votre facture. Celui-ci est à poster à l'adresse indiquée : EDF - CENTRE TIP 87077 LIMOGES CEDEX 9. Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les coordonnées bancaires du compte sur lequel le montant de la facture sera prélevé sont indiquées.

9 Code barre de paiement

Ce code barre permet de vous identifier lors d'un paiement à une borne de paiement.

1

part fixe		€/ an	montant en €
abonnement du 27 décembre 2023 au 26 février 2024 (puissance souscrite de 9 kVA - 2 mois)		195,12	32,52

2

part variable		c€ / kWh	montant en €
postes tarifaires			
du 25/10/2023 au 25/12/2023			
HP	18 623	19 214	591
HC	4 546	4 667	121
total HT			172,45

Taxes et contributions		assiette	taux	montant en €
Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)		712	0,001 € / kWh	0,71
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)		24,25	21,93 %	5,32
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) réduite		37,84	2,10 %	0,79
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)		140,64	8,50 %	11,95
Octroi de mer régional		177,77	1,50 %	2,67
Octroi de mer		177,77	0,00 %	0,00
total TTC				193,89

3

communication

Pour l'envoi de vos chèques énergie : EDF TSA 81401 - 87014 LIMOGES Cedex 1

- part acheminement HT: 54,49 €
- coût réel de production de l'électricité correspondant à la consommation de l'utilisateur* : 257,03 €
- cta (contribution tarifaire d'acheminement) : 21,93 % de la part acheminement de l'abonnement
- tva : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la tcf, la cspe et la cta.
- octroi de mer : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).
- octroi de mer régional : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou par téléphone au 0 800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Tarifs et prix en vigueur disponibles sur www.edf.gp. Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé (document à conserver 5 ans). Une facture estimative est établie à partir des historiques de consommation selon 2 types de situation: prise en compte de l'historique réel si 2 relevés de compteur sur une période d'une année ont été enregistrés ou historique moyen de l'offre-service en cas d'absence de relevé.

En cas de litige lié à l'exécution de votre contrat, vous pouvez contacter le Service Consommateurs d'EDF Guadeloupe par courrier à edf-guadeloupe-serviceconsommateurs@edf.fr, ou par courrier à EDF Guadeloupe Service Consommateurs BP 85 97153 Pointe à Pitre CEDEX. Si votre réclamation auprès du Service Consommateurs n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur EDF, par courrier à Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 Paris CEDEX 08 ou en ligne sur mediateur.edf.fr. Vous pouvez également saisir le Médiateur National de l'Énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par courrier à Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 Paris CEDEX 09.

Les tarifs ont évolué au 1er août 2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet www.edf.gp

*En raison des particularités du parc de centrales électriques inhérentes aux caractéristiques de son réseau (notamment du fait de sa petite taille, de son caractère insulaire, etc.), le coût de production de l'électricité en Guadeloupe est supérieur à celui de l'Hexagone. Le mécanisme de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) permet de compenser cette différence.

références internes : 311 937 / 00001207

1 Détail abonnement et consommations

Cette rubrique vous indique le montant de votre abonnement, de vos consommations et des services et prestations souscrits le cas échéant pour l'ensemble de la période facturée. Le numéro de votre compteur est également indiqué dans cette partie.

2 Taxes et contribution

Les taxes et contributions sont collectées pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité) est une taxe, proportionnelle à la consommation d'électricité. Son taux est fixé dans le cadre d'une loi de finances. Elle est reversée au budget général de l'État.
- **CTA** (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique au montant HT de la part fixe de l'acheminement de l'électricité. Elle est reversée à la CNIEG (Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières).
- **L' OM** (Octroi de Mer) et **l' OMR** (Octroi de Mer Régional) sont des taxes sur les produits importés dans les DROM et sur les ventes de biens produits localement. Elles s'appliquent sur le montant hors TVA et hors accises de la facture. Les taux de l'OM et l'OMR sont fixés par les Conseils Régionaux. Ces taxes sont reversées à l'administration des douanes.
- **La TVA** (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt collecté par EDF pour le compte de l'État. Elle s'applique sur 100% de la facture y compris les taxes (hors OM/ OMR et la TVA elle-même).

3 Communication

Cette rubrique reprend les mentions légales relatives à la facture et à la gestion de votre contrat.